

## DEMANDE DE SUBVENTION PROJET 2026

Pour l'organisation d'une action, d'une manifestation ou d'un projet, qu'il soit ponctuel ou récurrent

Première demande     Renouvellement

### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Objet : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

L'association est-elle :

Nationale     Régionale     Départementale     Communale     Autre préciser : \_\_\_\_\_

Si votre association est affiliée à un réseau, une fédération ou une union merci de préciser son nom :

\_\_\_\_\_

Domaines d'intervention :

Culture     Action sociale, santé, solidarité, handicap     Environnement     Sport

Tourisme     Jeunesse, éducation, enfance     Autre préciser : \_\_\_\_\_

### CONTACTS

	Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Email
Président(e)				
Secrétaire				
Trésorier(e)				
Personne à contacter				

## DESCRIPTION DU PROJET

**Intitulé :** \_\_\_\_\_

**Date(s), durée et lieu :** \_\_\_\_\_

**Objectif(s) :** \_\_\_\_\_

**Description :** \_\_\_\_\_

**Bénéficiaires :** (Caractéristiques sociales : ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, nombre, âge, résidence, etc.)

**Accès à la manifestation :**       Gratuit                       Payant (Préciser le prix d'entrée : \_\_\_ €)

**Envergure de la manifestation :**

Locale       Départementale       Régionale       Interrégionale       Nationale

**Votre manifestation doit s'inscrire dans une des orientations suivantes :**

- Développer les solidarités locales, internationales ou intergénérationnelles créatrices de lien,
- Favoriser l'implication des jeunes : épanouissement individuel, savoir vivre ensemble, ouverture au monde,
- Lutter contre toutes formes de discrimination,
- Favoriser les pratiques sportives : loisir, santé, compétition,
- Généraliser l'accès à la culture pour et par tous : pratiques artistiques, actions culturelles, enseignements artistiques, connaissances historiques,
- Participer à l'animation et au rayonnement de la cité : loisirs, évènements, manifestations tous publics,
- Agir pour l'éducation à (l'éco) citoyenneté et la sensibilisation au développement soutenable et solidaire.

## BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

**Le budget doit être équilibré (Dépenses = Recettes)**

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>60- Achats matières et fournitures</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture bureau, produit entretien</li> </ul>		<b>70- Recettes propres liées à l'action</b> (Vente de produits finis, de marchandises, prestations de service)	
<b>61- Charges fixes fonctionnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Location</li> <li>- Entretien et réparation</li> <li>- Assurance</li> <li>- Fluides, téléphone, internet</li> </ul>		<b>74- Subventions d'exploitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipales</li> <li>• De partenariat</li> <li>• Sport haut niveau</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Lorient Agglomération</li> <li>• Fonds européens</li> <li>• Aides privées</li> </ul>	
<b>62- Prestations de service</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacements, missions</li> <li>- Publicité, publication</li> <li>- Rémunération intermédiaires et honoraires</li> </ul>			
<b>64- Charges de personnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunérations des personnels</li> </ul>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres ressources</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésions / cotisations</li> <li>- Mécénats/sponsors</li> <li>- Dons</li> </ul>	
<b>66- Charges financières</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature <sup>1</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition gratuite de biens et services</li> <li>• Personnel bénévole</li> </ul>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dons en nature</li> <li>• Prestations en nature</li> <li>• Bénévolat</li> </ul>	

### SUBVENTIONS DEMANDEES

Indiquez le montant des subventions de la Ville d'Hennebont déjà perçues pour la mise en œuvre de ce projet :

N-2 : \_\_\_\_\_ N-1 : \_\_\_\_\_

Montant demandé :

€
---

Liste des besoins non-financiers (infrastructures, matériel, locaux, etc.) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied »

# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

## ATTESTATION

Je soussigné(e),.....

Représentant(e) légal(e) de l'association .....

## DECLARE

Que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; tel que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et des libertés constitutionnellement reconnues notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer,

Le CER est une série d'engagements que doit souscrire toute association qui :

- Sollicite une subvention d'une autorité administrative,
- Demande un agrément d'Etat ou la reconnaissance d'autorité publique,
- Qui souhaite accueillir un volontaire en service civique

L'association est tenue :

- D'Informar par tout moyen à sa convenance ses membres sur l'existence et le contenu de son engagement ainsi que l'obligation de le respecter ;
- De veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles ;
- De prendre les mesures nécessaires en cas de manquements si elle en a connaissance

Les engagements à respecter :

L'UTILISATEUR s'engage à respecter « les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République » ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; et à « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Conformément à la loi n°2021-1199 du 24 août 2021, L'UTILISATEUR a obligation de se conformer aux engagements suivants :

### **1- Respect des lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

### **2- Liberté de conscience**

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé sous la contrainte, la menace ou la pression.

### **3- Liberté des membres de l'association**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### **4- Egalité et non-discrimination**

L'association s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité, le genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

L'association prend les mesures permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuelles ou sexiste.

### **5- Fraternité et prévention de la violence**

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Elle s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

**6- Respect de la dignité de la personne humaine**

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ne cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité humaine. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités, à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

**7- Respect des symboles de la République**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

**ATTESTE**

Exactes et sincères les renseignements qui figurent dans la présente demande, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention par l'envoi dans un délai d'un an, du bilan d'activité et du bilan financier de l'association et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés tous les livres et pièces comptables, afin de justifier de l'emploi des fonds accordés.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Nom, prénom

.....

Signature

.....

**Dossier à transmettre à l'adresse : [secretariatcsc@mairie-hennebont.fr](mailto:secretariatcsc@mairie-hennebont.fr)**

ou directement à l'accueil du centre socioculturel situé 15 rue Gabriel Péri, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Rapport d'activité et bilan financier de l'année précédente
- Tout autre document jugé utile

**⚠ Avertissement : Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera pénalisé.**